



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Authier :

Que le **règlement** ci-dessous de la Municipalité d'Authier a été adopté le 6 octobre 2020.

Règlement 2020-02

Règlement concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou services de la municipalité

Que le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité d'Authier, au 457, rue de la Montée et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Avis de motion : Le 6 octobre 2020

Adopté par le conseil: Le 3 novembre 2020

Entrée en vigueur: Le 5 novembre 2020

Donné à Authier, ce 5 novembre 2020

Rachel Barbe

Directrice générale et secrétaire-trésorière